



Le Président

Annexe à la délibération n°17 SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE – Modification suite au contrôle de légalité :

Texte avant modification

In DOO - objectif 1.1.3 « Renforcer l'armature urbaine dans la programmation du développement (p.12)

Les documents d'urbanisme locaux devront permettre la réalisation des objectifs de développement démographique prévus au SCOT dans le cadre d'une programmation de logement visant à renforcer l'armature urbaine décrite ci-avant :

GRAND SAUMUROI	POP 2006	POUS DANS SCOT	POP 2011	POUS DANS SCOT	OBJECTIF POPULATION A 2030	Effort dév. Population SCOT	2006-2011	2011
POLE SAUMUROI (Saumur, Durtal, Châteauneuf)	32 438	32,7%	31 342	31,0%	32,6%	36 838	46%	
Pôles d'équilibre	25 465	25,7%	25 858	25,6%	26,0%	29 403		
Montreuil-Bellay	4 060	4,1%	4 034	4,0%	4,0%	4 520		2 086
Durtal-Fontaine	7 442	7,5%	7 519	7,4%	7,5%	8 475		370
Longue-Lumière	6 892	6,9%	6 832	6,8%	7,0%	7 944	30%	701
Alençon	2 838	2,9%	2 984	3,0%	3,2%	3 605		344
Genes/Les Rois	4 233	4,3%	4 489	4,4%	4,3%	4 859		338
Pôles de proximité	41 368	41,7%	43 912	43,4%	41,4%	46 782		334
SAUMUR	22 554	22,7%	23 796	23,5%	22,7%	25 651		2 785
DOULE	4 832	4,9%	5 259	5,2%	4,9%	5 537	24%	1 546
GENES	5 296	5,3%	5 774	5,7%	5,3%	5 989		270
LOIRE LONGUE	8 686	8,7%	9 083	9,0%	8,5%	9 605		390
SCOT	99 271	100%	101 112	100%	100%	113 000	100%	580
								8 295
								1
								100%

L'objectif de croissance des pôles de proximité doit être pris en compte comme indicateur maximal. L'organisation spatiale et urbaine, et, plus généralement, les orientations du SCOT, restent valables dans le cadre de la constitution de nouvelles communes. Dans ce cas, chaque partie de commune nouvelle doit être intégrée à un projet commun, incluant une organisation différenciée en fonction du secteur géographique du SCOT dans lequel cette partie est incluse.

Texte après modification

Les documents d'urbanisme locaux devront permettre la réalisation des objectifs de développement démographique prévus au SCOT dans le cadre d'une programmation de logement visant à renforcer l'armature urbaine décrite ci-avant :

GRAND SAUMUROI	POP 2006	POUS DANS SCOT	POP 2011	POUS DANS SCOT	OBJECTIF POPULATION A 2030	Effort dév. Population SCOT	effort 2006-2011
POLE SAUMUROI (Saumur, Durtal, Châteauneuf)	32 438	32,7%	31 342	31,0%	32,6%	36 838	46%
Pôles d'équilibre	25 465	25,7%	25 858	25,6%	26,0%	29 403	25%
Montreuil-Bellay	4 060	4,1%	4 034	4,0%	4,0%	4 520	370
Durtal-Fontaine	7 442	7,5%	7 519	7,4%	7,5%	8 475	701
Longue-Lumière	6 892	6,9%	6 832	6,8%	7,0%	7 944	344
Alençon	2 838	2,9%	2 984	3,0%	3,2%	3 605	338
Genes/Les Rois	4 233	4,3%	4 489	4,4%	4,3%	4 859	334
Pôles de proximité	41 368	41,7%	43 912	43,4%	41,4%	46 782	2 785
SAUMUR	22 554	22,7%	23 796	23,5%	22,7%	25 651	1 546
DOULE	4 832	4,9%	5 259	5,2%	4,9%	5 537	270
GENES	5 296	5,3%	5 774	5,7%	5,3%	5 989	390
LOIRE LONGUE	8 686	8,7%	9 083	9,0%	8,5%	9 605	580
SCOT	99 271	100%	101 112	100%	100%	113 000	8 295
							1
							100%

L'objectif de croissance des communes doit être pris en compte comme indicateur maximal. L'organisation spatiale et urbaine, et, plus généralement, les orientations du SCOT, restent valables dans le cadre de la constitution de nouvelles communes. Dans ce cas, chaque partie de commune nouvelle doit être intégrée à un projet commun, incluant une organisation différenciée en fonction du secteur géographique du SCOT dans lequel cette partie est incluse.

Un mécanisme de suivi sera mis en place, lequel doit permettre de suivre l'évolution des opérations dans les différentes strates et porter une lecture concertée sur l'évolution du territoire pour accompagner l'objectif de renforcement du pôle saumurois.

In DOO - objectif 1.3.1 « Privilégier l'enveloppe urbaine » [...] sous partie « S'appuyer sur les objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la mobilisation foncière » (p.33)

S'appuyer sur des objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la mobilisation foncière

Les documents d'urbanisme prendront en compte les objectifs chiffrés de mobilisation minimum de l'enveloppe urbaine en mutualisant le cas échéant ces objectifs.

GRAND SAUMUROIS	OBJECTIF POPULATION A 2030	Effort dév. 2006-2011	SCOT	effort 2006/2011	BESON FINAL 2030	poids effort logement	effort 2006/2011	Dans l'enveloppe urbaine	
POLE SAUMUROIS (Saumur, Distré Chacé Varrains)	32,6%	36 838	46%	40%	3 424	41%	28%	30%	1 027
Pôles d'équilibre	26,0%	29 403			2 086				626
Montreuil-Bellay	4,0%	4 520			370				111
Doué-la-Fontaine	7,5%	8 475	30%	21%	701	25%	21%	30%	210
Longue-Jumeilles	7,0%	7 944			344				103
Allonnes	3,2%	3 605			338				102
Gennes/Les Rosiers	4,3%	4 859			334				100
Pôles de proximité	41,4%	46 782			2 785				557
SLD	22,7%	25 651			1 546				309
DOUE	4,9%	5 537	24%	15%	270	34%	51%	20%	54
GENNOIS	5,3%	5 989			390				78
LOIRE LONGUE	8,5%	9 605			580				116
SCOT	100%	113 000	100%	100%	8 295	100%	100%		2 210

S'appuyer sur des objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la mobilisation foncière

Les documents d'urbanisme prendront en compte les objectifs chiffrés de mobilisation minimum de l'enveloppe urbaine en mutualisant le cas échéant ces objectifs.

GRAND SAUMUROIS	OBJECTIF POPULATION A 2030	Effort dév. 2005-2011 Population SCOT	effort 2006/2011	BESON FINAL 2030	poids effort logement	effort 2006/2011	Dans l'enveloppe urbaine		
POLE SAUMUROIS (Saumur, Distré Chacé Varrains)	32,6%	36 838	46%	-60%	3 424	41%	28%	30%	1 027
Pôles d'équilibre	26,0%	29 403			2 086				626
Montreuil-Bellay	4,0%	4 520			370				111
Doué-la-Fontaine	7,5%	8 475	30%	21%	701	25%	21%	30%	210
Longue-Jumeilles	7,0%	7 944			344				103
Allonnes	3,2%	3 605			338				102
Gennes/Les Rosiers	4,3%	4 859			334				100
Communes de proximité	41,4%	46 782			2 785				557
SLD	22,7%	25 651			1 546				309
DOUE	4,9%	5 537	24%	15%	270	34%	51%	20%	54
GENNOIS	5,3%	5 989			390				78
LOIRE LONGUE	8,5%	9 605			580				116
SCOT	100%	113 000	100%	100%	8 295	100%	100%		2 210

In DOO - objectif 1.3.3 « Ne pas gaspiller l'espace agricole en extension urbaine » [...] sous partie « Les objectifs de maîtrise de la consommation d'espace » (p.37)
Les urbanisations nouvelles dédiées aux espaces résidentiels et mixtes poursuivent l'objectif d'optimisation de l'espace utilisé.

- Pour le développement résidentiel, les collectivités s'appuient sur des objectifs de densité brute fixés dans le tableau ci-contre. Par densité brute, on comprend les voiries réseaux espaces de convivialité ou de gestion environnementale liés uniquement à l'espace aménagé.

GRAND SAUMUROIIS	RECENSEMENT F.M.A. 2010	poêle effort logement	effort 2006/2011	Dans l'enveloppe urbaine	densité en extension	consommation médiane en extension VMD ha/m²	consommation médiane avec création d'espaces de gestion des biens ha/m²
POLE SAUMUROIIS (Saumur, District Château Verrain)	3 424	41%	28%	30%	1 027	20 logt/ha	120 144 ha
Pôles d'équilibre Montreuil-Bellay Doué-la-Fontaine Longué-Jumeilles Allennes Genes/Les Rosiers	2 086 370 701 344 336 334				589 74 210 103 102 100	16 27 18 13 13 13	20 ha 33 ha 16 ha 16 ha 16 ha 16 ha
Pôles de proximité SID DOUE GENOIS LOIRE LONGUE	2 785 1 546 270 390 580				557 309 54 78 116	16 logt/ha	77 13 19 29 35 ha
SCOT	8 295	100%	100%	26%	2 173	342	411 ha

In DOO - objectif 3.3.2 «Concilier qualité et densité pour le développement résidentiel en s'appuyant sur la diversité des logements en développant la place de la nature en ville » [...] sous partie « Objectifs de densité dans les opérations d'aménagement » (p.83)

- Les documents d'urbanisme mettent en œuvre les objectifs de densités suivantes (VRD et équipements nécessaires à l'opération compris) pour les opérations d'aménagement :

- Pôle Saumurois : 20 logements /ha
- Pôles d'équilibre : 18 logements/ha
- Pôles de proximité : 16 logements /ha

- Ces objectifs s'appliquent sur l'ensemble des extensions réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine au jour de l'arrêt du SCOT.

- Ils ont vocation à être dépassés lorsque la configuration des lieux le permet et que les objectifs de qualité urbaine et de cohérence avec les modes d'implantations historiques les soutiennent.

Les urbanisations nouvelles dédiées aux espaces résidentiels et mixtes poursuivent l'objectif d'optimisation de l'espace utilisé.

- Pour le développement résidentiel, les collectivités s'appuient sur des objectifs de densité brute fixés dans le tableau ci-contre. Par densité brute, on comprend les voiries réseaux espaces de convivialité ou de gestion environnementale liés uniquement à l'espace aménagé.

GRAND SAUMUROIIS	RECENSEMENT F.M.A. 2006	poêle effort logement	effort 2006/2011	Dans l'enveloppe urbaine	densité en extension	consommation médiane en extension VMD ha/m²	consommation médiane avec création d'espaces de gestion des biens ha/m²
POLE SAUMUROIIS (Saumur, District Château Verrain)	3 424	41%	28%	30%	1 027	20 logt/ha	120 144 ha
Pôles d'équilibre Montreuil-Bellay Doué-la-Fontaine Longué-Jumeilles Allennes Genes/Les Rosiers	2 086 370 701 344 336 334				589 74 210 103 102 100	16 27 18 13 13 13	20 ha 33 ha 16 ha 16 ha 16 ha 16 ha
Pôles de proximité SID DOUE GENOIS LOIRE LONGUE	2 785 1 546 270 390 580				557 309 54 78 116	16 logt/ha	77 13 19 29 35 ha
SCOT	8 295	100%	100%	26%	2 173	342	411 ha

- Les documents d'urbanisme mettent en œuvre les objectifs de densités suivantes (VRD et équipements nécessaires à l'opération compris) pour les opérations d'aménagement :

- Pôle Saumurois : 20 logements /ha
- Pôles d'équilibre : 18 logements/ha
- Communes de proximité : 16 logements /ha

- Ces objectifs s'appliquent sur l'ensemble des extensions réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine au jour de l'arrêt du SCOT.

- Ils ont vocation à être dépassés lorsque la configuration des lieux le permet et que les objectifs de qualité urbaine et de cohérence avec les modes d'implantations historiques les soutiennent.